

# Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2017 – 1

Date validation officielle : 29/06/17	<b>Objet</b> : Plan de gestion 2017-2026 de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire	<b>Vote</b> : unanimité.
--	--	--------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 7/06/2017, a examiné, au titre de l'article R332-24 du Code de l'Environnement, le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) du Val de Loire pour la période 2017-2026, proposé par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Bourgogne et le CEN Centre Val de Loire, co-gestionnaire de la RNN, représentés par Nicolas Pointecouteau et Benoit Fritsch, invités à présenter le dossier devant le groupe de travail, et entendu les conclusions de Olivier BARDET, rapporteur.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 7 juin 2017 sur la base de la présentation de Nicolas Pointecouteau et Benoit Fritsch, du rapport de Olivier Bardet et de la contribution de Daniel Sugny.

Vu la proposition de plan de gestion établi pour la période 2017-2026 rédigé par le gestionnaire,  
Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne Franche-Comté,

## Considérant :

- L'intérêt patrimonial que revêtent les milieux de la RNN du Val de Loire ;
- Que ce plan de gestion est le troisième, établi sur le socle solide des précédents ;
- Que les objectifs de gestion retenus sont bien fondés globalement, scientifiquement et techniquement, et tiennent compte des enjeux identifiés dans le diagnostic et des priorités définies pour l'amélioration de l'état de conservation des habitats, et des espèces qui y sont associées ;
- La volonté affirmée de sensibiliser et d'associer les acteurs locaux à la démarche de gestion conservatoire ;

## Le CSRPN :

- Souligne la qualité élevée du document - et le travail très important qu'il représente. Le document développe une présentation quasi encyclopédique du site, des apports de connaissance récents et importants pour les données floristiques et faunistiques ;
- Partage l'essentiel des enjeux et orientations sur les principaux compartiments originaux du site ;
- Encourage la poursuite des études à but de connaissance dans la réserve, notamment sur les groupes peu connus ;
- Note que le nombre de suivis et inventaires proposés est très ambitieux, avec le risque corolaire que certains ne soient pas menés ;
- Note que de nombreuses remarques faites en amont de la présentation ont bien été intégrées.

## Le CSRPN demande que :

- Sur les parties dédiées à chaque groupe taxonomique, soit précisé ce qui est fait en matière d'inventaire pour le suivi, méthodes en place... Trouver un moyen d'explicitier la pression d'inventaire pour pouvoir se rendre compte si les données sont abondantes ou pas, opportunistes ou protocolées, issues des gestionnaires de la RN ou des partenariats...
- Les Listes rouges, publiées pour l'essentiel des groupes taxonomiques pris en compte dans le Plan de gestion, soient mieux prises en compte dans la bioévaluation et dans les espèces mises en avant.
- Sur les oiseaux, soient clarifiés les enjeux / menaces / Etat de conservation en fonction des groupes d'oiseaux, comme cela a été fait sur les habitats. La partie 2.4.3.1 est surtout descriptive. Peut-on replacer la RN par rapport à la Loire en général (et voir si les tendances sont cohérentes, travaux par IPA Frochot - Faivre) ?
- Sur les odonates, gomphidés en particulier, l'intérêt de la RN soit replacé dans une perspective ligérienne plus large (travaux SHNA 2004-2005, publiés), que soit également précisé le statut reproducteur de *O. uncatus* et *C. virgo*, ce qui peut amener à revoir leur niveau de priorité (il est peu probable qu'ils se reproduisent dans le lit de la Loire) ;
- Au sein du texte encadré intitulé "FLORE" de l'état des lieux, que soit individualisés les inventaire des champignons et lichens en créant un autre texte encadré intitulé "FONGE" et en notant "inventaire des champignons, y compris les lichens". Sur ce même sujet, il faut signaler que les pelouses naturelles pourraient avoir sur le plan fongique une valeur patrimoniale supérieure à celle des habitats boisés. Ce type d'habitat n'est donc pas à mettre en second plan pour l'étude. Le nombre de passage par an (2) est nettement insuffisant pour révéler la richesse fongique d'un site (MS 6.4.12).
- Les gestionnaires s'assurent, avant de mener l'inventaire des syrphes, que le matériel autre que les syrphes puisse être valorisé (disponibilité des spécialistes) et que la pression de capture soit compatible avec la charge de travail et avec l'échantillonnage des habitats. En revanche, l'utilisation de la méthode préconisée par RNF (Syrph the Net) et de son protocole n'est pas remise en cause.
- Soit réévaluée la priorité d'intervention sur certaines espèces, notamment au regard de leur statut sur la réserve (population établie, reproductrice ? de passage ?) exemple de la Cistude et de *O. uncatus*.
- Soient complétées au mieux les listes d'espèces dans les annexes avec au minimum les dates de dernières observation et le statut (repro, passage ...). De même de nombreuses erreurs et doublons taxonomiques sont présents dans les annexes qui devraient être revus (remarques envoyées en direct par les spécialistes de groupe).
- L'étude physique du fleuve, de la physico-chimie et de la topographie soit à terme remise en avant : elle semble un peu en retrait au regard des enjeux associés. Certains objectifs "biologiques" ne pouvant pas être atteints si ces facteurs ne sont pas favorables ou maîtrisés. Les données Lidar sont-elles disponibles ?

- L'intérêt de la Loire pour les insectes aquatiques (Plécoptères, Ephéméroptères, Trichoptères + Coléos aquatiques) soit mis en avant, même sur des bases bibliographiques. L'enjeu est très important sur ces groupes au niveau de la Loire et donc de la réserve, même si l'échelle de conservation la plus adaptée n'est pas la réserve. C'est un des derniers grand cours d'eau (chaud) avec une allure naturelle et donc des populations d'espèces à fort intérêt, disparu d'ailleurs en France voir en Europe de l'ouest.

#### **Remarques complémentaires, éléments de réflexion?**

Le traitement de la question des états de conservation (habitats, P106) pourrait être amélioré. C'est une approche fondamentale dans les documents de gestion désormais. Les fiches synthétiques sont un peu trop synthétiques pour se rendre compte des problèmes (il y a pour chaque habitat des zones en bon état et en mauvais état). Il faudrait à minima proposer un nouveau cadre dans le cadre de ce PG pour avoir une vue d'ensemble (fiche synthétique mais préciser la méthode pour agréger les données unitaires) et de détail (évaluation à chaque polygone lors des cartographies).

Il y a là un point méthodo à traiter en prolongeant le travail déjà effectué pour pelouses et prairies. Réflexion à étendre aux forêts également.

**Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire.**

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU